

DECISION N°004/126/D/DG/CSMPi/CEN/YDE

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CENAME/CIPM/2025 RELATIF A LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS ET DISPOSITIFS MEDICAUX ESSENTIELS A LA CENAME EN PROCEDURE D'URGENCE.

Le Directeur Général de la CENAME

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017, portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le Décret n° 2022/204 du 06 juin 2022 portant nomination du Directeur Général de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels;

Vu le Décret n° 2024/135 du 25 avril 2024, portant réorganisation et fonctionnement de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux;

Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2026 ;

Vu la Résolution n°003/R/CAE/CENAME du 26 septembre 2024 portant Règles applicables aux marchés de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;

Vu la Résolution n°014/R/CAE/CENAME du 26 septembre 2024 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de passation des marchés de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/CENAME/CIPM/2025 du 30 octobre 2025 relatif à la fourniture des médicaments et dispositifs médicaux essentiels à la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels, en procédure d'urgence ;

Considérant la Correspondance n°018/2025/L/CIPM/CEN/YDE du 31 décembre 2025, du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CENAME, portant proposition d'attribution,

Considérant le procès-verbal de négociation avec le soumissionnaire AFRICAN PHARMACEUTICAL DEVELOPMENT SA,

DECIDE :

Article 1 : Les entreprises AFRIPHARMA CAMEROUN SARL BP 1 457 DOUALA, AFRICAN PHARMACEUTICAL DEVELOPMENT SA BP 1 834 DOUALA et 2N PHARMACEUTIQUE BP 356 DOUALA sont déclarées attributaires du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°004/AONO/CENAME/CIPM/2025 relatif à la fourniture des médicaments et dispositifs médicaux essentiels à la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels, en procédure d'urgence, comme suit :

1- AFRIPHARMA CAMEROUN						
N° Lot	Dénomination Commune Internationale (DCI)	FABRICANT	COND.	QUANTITES UNITAIRES	PRIX UNITAIRE	TOTAL MAGASIN CENAME
2	Carbocystéine 2%, 2g/100 ml, flacon de 125 ml	AFRIPHARMA CAMEROUN	50	50 000	425	21 250 000
3	Carbocystéine 5%, 5g/100 ml, flacon de 125 ml	AFRIPHARMA CAMEROUN	50	50 000	525	26 250 000
4	Multivitamines sirop, flacon de 100 ml	AFRIPHARMA CAMEROUN	50	26 000	390	10 140 000

1- AFRIPHARMA CAMEROUN						
N° Lot	Dénomination Commune Internationale (DCI)	FABRICANT	COND.	QUANTITES UNITAIRES	PRIX UNITAIRE	TOTAL MAGASIN CENAME
5	Chlorure de benzalkonium + chlorhexidine digluconate, solution moussante pour application locale, flacon de 300 ml	AFRIPHARMA CAMEROUN	1	50 000	950	47 500 000
6	Cloxacilline 500 mg, sous blister, Gélule	AFRIPHARMA CAMEROUN	1 000	2 000 000	33	66 000 000
7	Metronidazole 125 mg/5ml, suspension buvable, flacon de 100 ml	AFRIPHARMA CAMEROUN	50	100 000	380	38 000 000
9	Cotrimoxazole 240 mg/5ml, suspension buvable, flacon de 100 ml	AFRIPHARMA CAMEROUN	50	100 000	380	38 000 000
TOTAL AFRIPHARMA CAMEROUN						247 140 000
Délai de livraison : 90 jours						

2- AFRICAN PHARMACEUTICAL DEVELOPMENT SA						
N° Lot	Dénomination Commune Internationale (DCI)	FABRICANT	COND.	QUANTITES UNITAIRES	PRIX UNITAIRE	TOTAL MAGASIN CENAME
1	Amoxycilline 250 mg/5ml, poudre pour suspension buvable, flacon de 60 ml	AFRICURE	50	100 000	276	27 600 000
8	Amoxycilline 500 mg, sous blister, Gélule	AFRICURE	1000	10 000 000	19.5	195 000 000
TOTAL AFRICAN PHARMACEUTICAL DEVELOPMENT SA						222 600 000
Délai de livraison : 90 jours						

3- 2N PHARMACEUTIQUE						
N° Lot	Dénomination Commune Internationale (DCI)	FABRICANT	COND.	QUANTITES UNITAIRES	PRIX UNITAIRE	TOTAL MAGASIN CENAME
10	Coton Hydrophile, Rouleau, Non Stérile, 500 g, pièce	HAIAN MEDIGAUZE-CHINE	20	50 000	1 194	59 700 000
11	Gaze Hydrophile, Compresse, Stérile, 10 x 10 cm, 4 plis (40 x 40 déplié)	HAIAN MEDIGAUZE-CHINE	10	3 000 000	38.70	116 100 000
TOTAL 2N PHARMACEUTIQUE						175 800 000
Délai de livraison : 120 jours						

Article 2 : Les Directeurs Généraux desdites entreprises ou leurs représentants dûment désignés, sont invités à se présenter à la Direction Générale de la CENAME, pour l'établissement des projets de marchés.

Article 3 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ PCA ;
- ✓ P/CIPM
- ✓ Archives / Chronos.

Fait à Yaoundé,
Le Directeur Général,

15 JAN 2026

